



NANTES ÉCOLOGIE L'AIR LIVRE

Et.....

.....

Adresse:

.....

.....

Cette convention a pour but de régler la relation entre l'association NANTES ÉCOLOGIE

Et

PREAMBULE

L'association NANTES ÉCOLOGIE accueille des salariés en contrat d'avenir. Elle a pour but de récupérer des livres et de les redistribuer à toutes entités qui nous en font la demande, tout en apportant une activité à des personnes en réinsertion professionnelle.

Elle se donne également pour mission de mettre à disposition des livres, dans le cadre d'un partenariat actif, avec

Cette convention a pour but de formaliser les relations entre ces deux structures. Elle porte sur l'organisation et les modalités du don de livres.

EN CONSÉQUENCE, ENTRE :

L'association Nantes Écologie représenté par Monsieur GOMEZ Bruno, Directeur, et
..... représenté par Mme/M

Tel : Mail :@..... en qualité de
il est convenu ce qui suit :

1- ENGAGEMENT DE NANTES ECOLOGIE :

L'association NANTES ECOLOGIE s'engage à :

- Honorer vos commandes de livres (dans la limite de nos stocks) durant toute la période de validité de la présente convention.
- Garder ces livres à l'association le temps que vous puissiez venir les chercher (dans un délai raisonnable).

De plus, NANTES ECOLOGIE se propose de récupérer les ouvrages dont vous n'auriez plus l'utilité.

2 – ENGAGEMENT DE

- La personne se présentant dans les locaux de Nantes Écologie pour choisir les livres doit fournir un justificatif d'appartenance à la structure demandeuse.
- Régler l'adhésion annuelle à l'association Nantes Écologie

Un montant de 65.00 € pour un an à compter de la date de signature de la présente convention.

La reconduction de la présente convention ne se fera qu'à l'initiative du demandeur.

3 – MODALITES PRATIQUES

- Avant de se présenter dans les locaux de Nantes Écologie, 3bis, rue Prémion 44000 Nantes, la personne intéressée devra prévenir de sa visite par téléphone au 02.40.47.18.27 ou au 02.51.82.05.41 ou 02.51.82.78. 30 (Air Livre 2 2, Allée Baco 44000 Nantes) afin qu'un accueil puisse lui être réservé.
 - Les livres choisis feront l'objet d'un don de la part de Nantes Écologie*.
- *Après validation par Nantes Ecologie

4 – VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable une année à compter de la date de signature. Elle sera renouvelable chaque année, à la demande du commanditaire. Elle pourra aussi faire l'objet d'avenant pour modifications ou compléments dans les modalités de ce partenariat.

Fait le/.....20..

NANTES ECOLOGIE
GOMEZ Bruno
Directeur

ASSOCIATION
Mme/M
signature précédée de la mention « lu et approuvé »